

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2018**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Présidence : Mme Gabrielle Pasche

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par Mme Gabrielle Pasche, présidente, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Elle a le plaisir de saluer M. le syndic, Mme la conseillère municipale et MM. les municipaux, le responsable des finances M. Roulet, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 51 conseillères et conseillers, présidente comprise. Dès lors, elle déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Se sont excusés :

Mesdames : Barbara de Kerchove, Joëlle Mansourian, Anne Morier, Céline Morier, Rita Regamey, Martine Schlaeppli,

Messieurs : Mathieu Balsiger, Martin Bornand, Joël Buzer, Julien Carrel, Daniel Moser, Peter Nairn, Alain Vionnet.

Absents :

Madame Pascale Yoakim.

Le bureau a reçu :

Une interpellation de Mme Monica Simonet intitulée « Pour la définition du rôle des conseillers communaux dans des commissions municipales », le point 12 est maintenu.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du conseil
3. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS N° 05/2018** concernant la gestion et les comptes 2017 de la CIEHL
5. **PREAVIS N° 06/2018** concernant la gestion et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera
6. **PREAVIS N° 07/2018** concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2017
7. **PREAVIS N° 08/2018** concernant l'élargissement et l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Ressay
8. Réponse de la municipalité à l'interpellation du groupe socialiste intitulée « Camps, courses et devoirs surveillés »
9. Nomination d'un membre de la COFIN
10. Election du bureau du conseil communal
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Motions, postulats ou interpellations éventuels
13. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du conseil

Mme Gabrielle Pasche, présidente, prend la parole.

Représentations de la présidente : le 16 juin 2018 aux fête de Blonay
 Le 23 juin 2018 à la sortie du conseil communal de Blonay
 Le 29 juin 2018 au souper des écoles
 Le 30 juin 2018 au 425^{ème} anniversaire de la société d'abbaye
 « Les Mousquetaires »

Elle rappelle que ce soir, les jetons de présence sont sous forme liquide et que chacune et chacun peut prendre ses bouteilles à la sortie du conseil.

3. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

M. Dominique Epp, municipal, revient sur le préavis le préavis n° 20/2017 concernant la demande d'un crédit d'étude pour la densification de la zone d'activités du Rio-Gredon. Il lit sa communication :

« Dans sa séance du 8 décembre 2017, le conseil communal acceptait la demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'étude de densification de la zone industrielle du Rio-Gredon. Cette étude prévoit, outre la densification proprement dite, la création d'un DP (Domaine Public) qui viendrait à la fois remplacer et élargir la servitude de passage public existante.

Le 12 janvier 2018, le SPECO en coordination avec le SDT attirèrent notre attention sur la nécessité de présenter, lors de la mise en circulation du PPA auprès des services cantonaux, non seulement les conventions nécessaires avec les propriétaires concernés, mais aussi un dossier technique d'avant-projet de réalisation de la route projetée afin d'en démontrer la faisabilité. Ces travaux complémentaires nécessitent aussi l'étude du réaménagement des deux carrefours aux extrémités de la Rte Industrielle, soit la nouvelle sortie Nord-Est à l'arrêt de bus des Grangettes et le débouché existant sur le chemin Pré-Au-Blanc, ainsi que la création d'un trottoir franchissable.

De plus, il est considéré comme nécessaire de prévoir la possibilité d'une mise à l'enquête coordonnée du PPA de densification et du projet routier en établissant le projet routier définitif après intégration des remarques des services à l'avant-projet.

Ces deux études complémentaires génèrent des coûts de CHF 99'249.- TTC sur lesquels le Canton nous a d'ores et déjà accordé en date du 24 mai 2018 une subvention complémentaire à fonds perdus de CHF 30'000.-. Comme pour le préavis 20/2017, ce montant comprend une réserve de 10% pour divers et imprévus.

Afin d'éviter de retarder l'étude de densification qui revêt, on le rappelle, une certaine urgence pour au moins une entreprise, la municipalité a décidé de valider ces mandats complémentaires sans présenter un préavis supplémentaire à ce stade qui n'aurait pu être traité que fin septembre. Ces études complémentaires seront intégrées au futur préavis de réalisation des travaux ».

M. Alain Bovay, syndic, donne une communication sur l'étude de rapprochement ou la fusion des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz :

« A la fin de l'année passée, vous étiez informés de l'avancement des travaux ainsi que du planning indiquant la fin des travaux des groupes de travail fin février 2018 et l'établissement du rapport final par le comité de pilotage à la fin du mois de mars 2018.

Toutefois, si les groupes de travail ont déposé leur rapport dans les délais impartis, deux éléments principaux n'ont pas permis au COPIL d'établir le rapport final, soit :

- Les rapports des groupes de travail, d'excellente facture, manquent parfois de clarté dans les conclusions et ne permettent pas de dégager une tendance claire sur l'opportunité d'un statu quo, d'un rapprochement ou d'une fusion.
- L'analyse des aspects financiers, pour laquelle une entreprise spécialisée (BDO), a été mandatée, a connu un retard certain, dû notamment aux travaux sollicités auprès du mandataire, qui n'a pas tenu les délais.

Dès lors, et dans une volonté de rattraper ce retard, dans la mesure du possible ainsi que de pouvoir obtenir des synthèses plus claires de la part des groupes de travail, le COPIL, avec l'aval des deux municipalités, a décidé d'engager, pour une durée déterminée, M. Laurent Curchod, précédemment en charge des dossiers des fusions au niveau cantonal, afin de guider ces différents groupes dans l'élaboration des rapports des groupes de travail, puis celui du COPIL à l'adresse des conseils communaux »

Il annonce qu'il n'y a pas de préavis en cours en ce moment.

4. Préavis n° 05/2018 concernant la gestion et les comptes 2017 de la CIEHL

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à M. Roland Rapin de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL, propose aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 05/2018.

A savoir,

- Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2017
- Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017.

La présidente : Isabelle Jolivat

Le rapporteur : Roland Rapin

La discussion est ouverte :

M. Yves Filipozzi, se réfère à la page 3 du rapport d'activité de la CIEHL, sous le titre financement des mandats suite au PATU Rivelac et cite le bref passage auquel il se réfère : « n'ayant pas de projet d'agglomération de 3^{ème} génération en cours ».

Le conseiller revient sur le ou les projets d'agglomération et souligne que malgré plusieurs interpellations présentées devant ce conseil communal, l'édilité régionale a trouvé que le 1^{er} projet d'agglomération était suffisamment secondaire pour s'en passer.

Pour le deuxième projet, il a fallu que le Conseil d'Etat vaudois encourage l'édilité régionale (la même ayant refusé de faire un 1^{er} projet) pour un déposer un 2^{ème} qui a été tellement mauvais que la Confédération a refusé de verser tous centimes de contribution alors que dans certains projets la somme était proche d'un milliard de francs...

Faisant suite à la lecture du passage concerné, le conseiller comprend donc que le projet d'agglomération de 3^{ème} génération, avec la même édilité régionale, se prive donc des possibilités de bénéficier de subventions de la Confédération et va donc continuer dans cette triste voie.

Au vu des besoins de financement, des mesures visant à reporter une part significative du transport individuel motorisé vers les transports en commun et la mobilité douce, il pense personnellement que cette même édilité régionale a fait preuve d'une gestion inadéquate de la

situation et M. Filippozzi explique qu'il n'est pas en mesure d'accepter ce rapport d'activité et ses comptes et invite les conseillères et conseillers à en faire de même.

M. Dominique Epp, municipal, admet que le projet d'agglomération présenté en 2011 n'avait alors pas passé la rampe mais souligne que le projet d'agglomération reste une mesure de planification non seulement pour les communes de la Riviera mais également pour le Canton. Il explique que ce projet d'agglomération a été accepté et intégré au plan directeur cantonal qui vient d'être approuvé au début de cette année et qu'il fait donc partie de la planification cantonale.

Le municipal confirme qu'il n'y a effectivement pas de projet d'agglomération de 3^{ème} génération mais qu'une étude est actuellement en cours dans ce domaine pour déterminer l'opportunité de la voie à choisir pour la suite.

M. Epp développe que la nouvelle LATC prévoit que les agglomérations établissent au moins un plan directeur intercommunal. Dès lors, les communes sont donc devant le choix de faire ; soit un plan directeur intercommunal soit un plan d'agglomération 3^{ème} génération.

Le municipal confie que l'étude qui est actuellement en cours traite ce thème et qu'une décision devrait intervenir pour la prochaine séance de la CORAT à la rentrée de septembre. Il annonce que cette étude devra ensuite être avalisée par les 10 municipalités.

M. Epp affirme que, depuis fin 2017, la municipalité de St-Légier - La Chiésaz s'est clairement positionnée sur que le fait qu'un plan d'agglomération de 3^{ème} génération s'impose justement pour corriger les défauts du plan soumis en 2011.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal N°05/2018 la majorité moins 4 avis contraires et 9 abstentions.

5. Préavis n°06/2018 concernant la gestion et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à Mme Isabelle Jolivat de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents, que la commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera.

A savoir :

- Adopter les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera.

La déléguée : Vanda Brauner Stern

La suppléante : Isabelle Jolivat

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Au vote, le préavis N°06/2018 est adopté à l'unanimité.

6. Préavis n°07/2018 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2017

Mme Gabrielle Pasche, présidente, annonce que le préavis sera traité de la manière suivante :

- Les comptes communaux 2017, pages 59 à 97
- Les comptes 2017 des écoles, pages 133 à 143
- Examen des comptes 2017 par la COGEST, chapitre 3

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le point 1 des conclusions du préavis municipal (p. 126) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre.
- Gestion communale 2017, pages 6 à 58, chapitre par chapitre.

Ensuite, le point 2 des conclusions du préavis municipal (p.126) sera mis au vote.

La présidente demande à M. Daniel Berner, président de la COGEST de lire les conclusions de la Commission de gestion devant l'assemblée.

Conclusions :

La COGEST remercie la municipalité, le secrétaire municipal ainsi que le boursier communal de leur travail, de leur disponibilité ainsi que de la confiance témoignée pendant la durée de ses travaux.

Compte tenu du présent rapport, la COGEST invite le conseil communal :

1. A adopter les comptes communaux 2017, tels que présentés
2. A donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2017

La discussion sur les comptes chapitre par chapitre est ouverte :

La présidente demande de préciser le numéro du compte avant chaque intervention.

COMPTES COMMUNAUX 2017 (p. 59 à 98)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 60 à 63)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. FINANCES (p. 64 et 65)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 66 à 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. TRAVAUX (p. 78 à 85)

La discussion est ouverte :

M. Roland Rapin, intervient à la page 85 compte n°450.01.4342 relatif aux produits des taxes. Le conseiller souligne la différence entre le produit de CHF 248'820.30 et les dépenses de CHF 203'039.10. Il relate la réception fin mai début juin de la taxe 2017 et conclut que le produit en question correspond à la taxe 2016 et qu'il y a donc un retard d'une année. D'après les explications, il y aura encore la taxe de 2018 en fin d'année et interviendra ensuite celle de 2019. Par conséquent, il constate qu'entre 2018 et 2019, trois taxes seront encaissées ce qui engendrera un produit bien excédentaire par rapport aux prévisions normales. Or, le conseiller souligne qu'en cas d'excédent, il est d'usage de réduire la réserve qui a été constituée.

M. Rapin indique qu'une taxe doit couvrir les dépenses...et que dès l'instant où elle les dépasse ce n'est plus une taxe mais un impôt. Par conséquent, il demande s'il y aura une réflexion au sein de la municipalité pour réduire le montant de cette taxe.

M. Alain Bovay, syndic, donne un éclaircissement relatif au compte 450.01.4342. Le montant de CHF 248'820.30 sont les recettes effectives de la vente des sacs bleus réalisées en 2017. Pour la taxe forfaitaire des déchets urbains non ménagers-chapon,450.02.4342 le syndic explique qu'un souci informatique a engendré des difficultés de facturation mais que le problème est maintenant

réglé. Comme la municipalité connaissait le montant à facturer, la facturation a été faite avec les actifs transitoires.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES (p. 86 à 87)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. POLICE (p. 88 et 89)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. SECURITE SOCIALE (p. 90 et 91)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. SERVICE DES EAUX (p. 92 et 93)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 95)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. CHARGES & REVENUS (p. 96 et 97)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. CHIFFRES CLES (p. 99 à 107)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur les chapitres est close.

Gabrielle Pasche, présidente, ouvre la discussion pour les 4 postes suivants, à savoir :

ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR (p. 109 à 113)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2017 (p. 115)

TABLEAU RESUME DES COMPTE (p. 117 à 125)

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ COMPTES 2017 - REPARTITION INTERCOMMUNALE
(p. 131 à 143)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 13 à 16)

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion générale sur le rapport est ouverte :

M. Guy Marti, intervient pour faire un résumé d'ordre global relatif à sa prise de connaissance du rapport de la COGEST. Lors de la lecture du rapport, le conseiller soulève avoir eu l'impression que le rapprochement s'orientait soudainement sur Vevey au vu du ton et des constats négatifs.

Même si toute remarque permet à toutes les parties d'adapter les situations selon l'évolution du besoin, le conseiller note la divergence marquée entre la qualité des remerciements et le ton ...tant à la municipalité, au secrétaire municipal et au boursier et admet avoir de la peine à comprendre qui fait faux.

Pour le conseiller, le point 2.1.7 de la page 4 du rapport de la COGEST, mentionne un bémol important relatif à l'absence de locaux pour les concierges supprimés de l'objet initial par souci d'économie. M. Marti confirme qu'ils ont effectivement été supprimés du premier projet principalement pour des raisons pratiques liées à leur emplacement.

Le conseiller relève que ce local conciergerie n'était pas prévu au préavis n° 02/2013 « extension de Clos-Béguin ». De plus, la COGEST regrette que la municipalité n'ait pas communiqué régulièrement au conseil les économies, celles-ci ont été communiquées par le président de la commission municipale à plusieurs reprises et d'entente avec la municipalité.

Pour terminer sur ce point, le conseiller soulève que la COGEST mentionne des différences entre le devis et les comptes qui sont expliqués dans le rapport de la commission de construction qui a été transmis à cette dernière par le président de la commission municipale sans l'accord des membres de la commission et avant que la municipalité en prenne connaissance.

Son constat est que même en faisant 5 millions d'économie, sans négliger la qualité et la validité du projet, la COGEST reste négative. De plus, le rapport de la commission ayant été finalisé et déposé au greffe en mars 2018, il trouve que ce thème devrait apparaître dans le rapport de la COGEST de l'année prochaine.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, interrompt M. Marti avant qu'il ne poursuive sur le point 2.5 de la page 11 du rapport et lui annonce que son intervention ne peut pas être traitée à ce point puisqu'il s'agit de traiter actuellement de la discussion sur les comptes chapitre par chapitre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Point 1 des conclusions du préavis municipal n°07/2018, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2017 tels que présentés ;

Au vote, le point 1 des conclusions du rapport du préavis municipal N° 07/2018 est accepté à l'unanimité.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, ouvre la discussion sur les chapitres suivants :

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE (p. 3 à 8)

La discussion est ouverte :

Mme Monica Simonet, revient sur la page 8 - motion postulat et interpellation. La conseillère ne trouve pas l'interpellation qu'elle avait déposée avec Mme Andreutti et qui concernait la création d'un axe vertical pour la mobilité douce. Selon Mme Simonet, bien que des informations lui ont été transmises par la municipalité, le dossier n'est pas clos. C'est pourquoi, elle attendait que ce postulat figure sur cette page.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, explique qu'il s'agit de la liste des interpellations qui ne sont pas closes.

M. Alain Bovay, syndic, annonce que la municipalité va vérifier les dires de Mme Simonet et s'il s'avère qu'il n'a pas été répondu au postulat alors une rectification sera faite.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ETAT DU PERSONNEL ET MUTATIONS (p. 9 et 10)

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

APPRECIATIONS GENERALES (p. 11 et 13)

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ADMINISTRATION GENERALE (p. 14 à 21)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

TERRAINS, FORETS & ALPAGES, VIGNES (p. 22 à 23)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

BATIMENTS (p. 23 à 26)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POLICE DES CONSTRUCTIONS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 27 à 32)

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

ESPACES PUBLICS - PARCS, PROMENADES ET CIMETIERE (p. 33 à 38)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

GESTION DES DECHETS (p. 39 à 43)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

EAUX USEES ET EAUX CLAIRES (p. 44)

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE (p. 45)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA -POLICE CANTONALE ET DIVERS (p. 46)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICES GENERAUX A LA POPULATION (p. 47 à 51)

La discussion est ouverte :

M. Marc Chatelain, fait constaté une erreur de « copié-collé » du graphique sur la page 49 dans la structure de la population établie. Il relève qu'après 1978, il n'y a plus personne...d'où l'erreur.

M. Alain Bovay, syndic, confirme l'erreur de gestion du graphique et annonce que la correction sera faite pour la prochaine édition.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SECURITE SOCIALE (p. 52)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICE DES EAUX (ST-LEGIER - LA CHIESAZ ET INTERCOMMUNAL DES PLEIADES) (p. 53 à 58)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte sur le chapitre 1.

M. Dominique Epp, municipal, revient sur l'intervention de Mme Simonet relatif à la réponse au postulat sur la création d'un axe vertical pour la mobilité douce et informe que la municipalité a transmis une réponse au conseil communal en date du 26 juin 2017.

Mme Monica Simonet, confirme avoir obtenu une réponse qui stipule qu'aucune solution n'a été encore été trouvée... La réponse livrée par la municipalité ne donne pas de solution et les différents points sont loin d'être réglés.

La conseillère ne peut, par conséquent, pas admettre de classer un postulat sans l'apport de solution.

M. Dominique Epp, municipal, explique que la municipalité a effectivement répondu au postulat sans dire que la problématique était réglée.

Il informe que le dossier est en cours d'intentions dans les cadres de la mobilité douce, de l'office fédéral des transports et l'office fédéral des routes. Ces dossiers prennent du temps mais une réponse sous forme de projet sera transmise le moment venu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte sur le chapitre 2 :

M. Guy Marti, revient sur le point 2.5 de la page 11 de la COGEST - Plan d'entretien. Il est surpris de lire que la COGEST n'ait pas pu prendre connaissance d'aucune liste des bâtiments à entretenir ni aucun bilan énergétique du parc immobilier.

Ayant été membre de la commission ad hoc du préavis 12/2017, il soulève que sur le point des bâtiments à entretenir il informe que M. Grand, chef de service, est en possession d'un tel document.

Dans le cadre des rapports annexes, M. Marti relève que le rapport « Amalthée » effectué suite à la demande des municipalités et qui concerne la fondation REBSL n'apparaît nulle part. Il demande pourquoi la COGEST n'a pas mené d'investigation sur le contrôle de l'application du rapport « Amalthée ».

Pour terminer, le conseiller aimerait savoir, suite à quelques remarques de la COGEST, si l'application par la municipalité sur les vacances est conforme à la loi et au préavis 12/2016 voté par le conseil communal.

M. Claude Schwab, prend la parole pour réagir à la conclusion de la municipalité, qui a tenu « à exprimer sa surprise et son mécontentement quant à la nature, ou plus particulièrement la forme des remarques... » du rapport de la commission de gestion. Il se permet d'intervenir en tant qu'ancien membre de la commission de gestion et ancien municipal, ayant eu l'expérience de siéger des deux côtés de la salle.

Comme membre de la commission de gestion, il avait dû poser à la municipalité des questions délicates en terme de vacances, mais qui avaient permis de clarifier les procédures.

Comme municipal il avait réalisé le caractère chronophage de la fonction, avec des semaines dépassant largement le temps de travail estimé, sans compter les fréquents dérangements et les dossiers sensibles comme le stationnement, les déchets ou les transports scolaires...

Par ailleurs, son expérience de dix ans à la commission de gestion du Grand Conseil lui a fait découvrir que certaines questions et la curiosité légitime liée au mandat de la commission pouvaient fâcher l'exécutif. Il mentionne le fait que le lendemain de cette séance communale, le Grand Conseil est appelé à refuser 14 des 32 réponses du Conseil d'Etat. Cela « fait partie du jeu ».

Si l'on peut souhaiter un peu plus de rondeurs dans les termes utilisés par la commission de gestion, sur le fond ses remarques sur une meilleure information et communication dans le dossier du Home Salem sont conformes au mandat que la loi lui attribue. De même ses interrogations quant aux vacances municipales, dans la mesure où le budget a été dépassé sur ce point. Dans ses

conclusions, la municipalité évoque la pratique de Blonay qui a adopté des rémunérations fixes. La question mériterait d'être creusée.

Pour avancer sereinement dans ces relations, il faut préférer la reprise d'un dialogue à un échange d'avis de droit. Ce n'est pas en ayant recours aux juristes que l'on règle ce genre de problèmes, mais en s'asseyant à la même table, en réfrénant les susceptibilités et en cherchant ensemble des solutions, avec ou sans médiateur.

M. Alain Bovay, le syndic, remercie les interventions qui permettent d'équilibrer la discussion. Il peut entendre les conclusions de la COGEST mais souligne que la municipalité fait au plus proche de sa conscience. Bien qu'il pense que le forfait pourrait être une bonne chose, le syndic explique que les vacations sont également une motivation pour faire le point dans l'équipe et permet de justifier, entre les différents dicastères, les activités des uns et des autres. En cas de forfait, il serait nécessaire de redistribuer les rôles au sein des dicastères afin que le taux d'activité des municipaux soit équitable.

Le syndic tient à relever que la municipalité est toujours soucieuse d'être présente lors des sorties et autres événements au sein de la commune et ceci dans le but d'entretenir les relations avec la population et les sociétés locales.

M. Bovay revient sur la page 14 du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°12/2016 qui indique que le taux d'activité du syndic est de 60% mais formule que c'est tel que le poste lui a été vendu...Or, en tenant compte des dossiers volumineux qui sont en cours et qui prennent beaucoup de temps, le taux n'est clairement pas de 60%.

Le syndic est favorable à privilégier l'échange entre la municipalité et la COGEST et propose qu'avant de publier le rapport, il serait judicieux de se rencontrer plusieurs fois afin de pouvoir répondre aux questions ouvertes.

En finalité, l'idée de la municipalité est de construire et non de démolir et souhaite pouvoir renouer une discussion constructive et chaleureuse et une confiance réciproque.

M. Dominique Epp, municipal, souhaite rectifier à la page 3, le point 2.1.1 - remarque générale au premier paragraphe, 3 dernières lignes. La commission de gestion écrit avoir reçu le préavis n°17/2017 or, il s'agit du préavis n°17/2007 (financement régional des terrains de football) qui n'est pas répertorié dans les préavis bouclés dans le rapport de gestion 2017. Le municipal explique qu'il n'y a pas de liste de préavis bouclés dans le rapport de gestion mais un état des investissements à amortir. Dans ce cas-là, c'est une contribution unique qui est imputée à l'exercice courant puisque le stade n'appartient pas à la commune.

Il rebondit au point 2.1.6, où il relève un petit mélange entre le préavis n°1/2016 qui traite du financement régional des terrains de sport et le préavis du financement régional du stade de la Saussaz. Il admet que la municipalité a commis la même erreur en indiquant à la COGEST que ce préavis N°01/2016 était bouclé. Une fois l'erreur réalisée, la municipalité a communiqué via le président de la COGEST que ce n'était pas le préavis n°01/2016 qui était clos mais bien le préavis n°17/2007.

Dès lors, il trouve dommage la dernière phrase du paragraphe relatif au chapitre 2.1.6 qui sous-entend une mauvaise gestion de la municipalité. Il espère être suffisamment clair et apporte l'information que le préavis du financement du stade régional de la Saussaz est encore ouvert puisqu'il reste un dernier paiement à effectuer.

M. Yves Filippozzi, prend la parole relativement au chapitre 2 du rapport de gestion en haut de la page 6 et cite le texte :

« Une collaboration/rapprochement/fusion du BT avec celui de Blonay n'est, à ce stade, pas prévue. La commission de gestion regrette que la municipalité n'ait pas saisi cette opportunité pour envisager une réflexion plus approfondie à ce sujet avec la commune de Blonay ».

Il relève l'adéquation de la question que se pose la commission de gestion et surtout la proposition qu'elle semble avoir faite.

En effet, il constate que même si les représentants techniques à la commission d'urbanisme sont empreints de compétences et souhaitent faire leur maximum, il est évident qu'en groupant les compétences entre Blonay et St-Légier - La Chiésaz cela permettrait de faire les choses de manière encore plus optimale dans les domaines, du plan général d'affectation, de la superposition de multiples planifications de rangs divers ainsi que sur le plan directeur régional qui suscitent beaucoup de questions par la municipalité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, annonce que la discussion sur les vœux page 12 à 13 est toujours ouverte.

M. Gavin Dale, pose une question relative à une réponse de la municipalité au vœu n° 1/2017 qui concerne le respect des compétences du conseil communal en matière financière. Il cite en raccourci la réponse du préavis n° 18/2017 « les exigences qui demandent une réaction rapide est peu compatible avec le rythme des séances ». Le conseiller informe qu'il a dû faire face à une situation similaire, lors de la séance de commission pour le préavis n° 20/2017, à savoir proposer l'approbation par le conseil communal d'une dépense déjà effectuée.

Dès lors, il aimerait savoir s'il existe une solution pour satisfaire d'une part le conseil communal et d'autre part la municipalité lors de dépense d'urgence ceci dans le but de ne pas mettre les conseillères et conseillers devant le fait accompli. Il demande s'il serait possible, nécessaire ou désirable de mettre en place une sorte de commission ad hoc d'urgence, tout comme les équipes de gestion de crise dans les sociétés.

M. Daniel Berner, va répondre aux vœux au nom de la COGEST. Il commence le vœux 2/2014 où il ne s'agit pas d'un problème de méthode ou de fait mais plutôt une question de délai à préciser pour le suivi et la planification des travaux des bâtiments mentionnés.

Concernant le vœu 2/2015, la COGEST demande d'avoir accès aux comptes du REBSL, même provisoires, au délai mentionné dans la convention.

La COGEST est satisfaite de la réponse au vœu 1 et 2 /2016 ; et espère qu'à l'avenir cela se passera aussi bien qu'annoncé.

Le président de la COGEST donne les conclusions, à savoir qu'elle donne décharge à la municipalité pour l'exercice 2016 à l'exception du préavis n° 19/2013 dont toutes les informations n'ont pas encore été obtenues.

M. Alain Bovay, syndic, annonce que le bureau d'ingénieur en charge du dossier 19/2013 s'est engagé à préparer la réponse. Par conséquent, M. Bovay pense que ce vœu sera réglé et dans les archives pour l'année prochaine.

M. Dominique Epp, municipal, répond à la question de M. Dale. Certes, il admet que les situations décrites par la COGEST sont désagréables mais elles ne constituent pas pour autant un irrespect des compétences du conseil communal. Il explique que sur certains préavis le conseil communal tout comme la municipalité n'ont parfois pas d'autres choix que de financer des infrastructures dont les factures sont présentées. Bien que ce soit dommage et regrettable, il faut admettre que dans certains préavis, les compétences autant du conseil communal que de la municipalité sont pratiquement nulles.

Le municipal résume de manière claire le fait que même si le conseil communal refusait le préavis la commune serait malgré tout obligée de payer.

M. Epp argumente que généralement, dans les projets de construction de grande ampleur, la municipalité présente un premier préavis pour un crédit d'étude du projet puis vient ensuite devant le conseil communal avec un deuxième préavis d'investissement. Lors de projets plus modestes, il explique que la municipalité propose un préavis relatif à un crédit d'investissement pour lequel certaines dépenses sont alors déjà effectuées.

Le municipal fait part d'un troisième type de projet et cite comme exemple du préavis n° 20/2017 qui est un projet d'étude.

La question pour ces études est de savoir quel est le bon moment pour la municipalité de venir devant le conseil communal avec le préavis. En effet, déterminer la bonne démarche n'est pas aisée puisque si la présentation se fait trop tôt il manque trop d'éléments importants pour décider mais en venant un peu tard, alors trop d'argent a déjà été dépensé.

M. Epp pense que créer une commission supplémentaire ne résoudrait pas le problème mais accorde qu'il serait envisageable que la municipalité consulte la COFIN avant qu'une dépense soit engagée.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le point 2 des conclusions du rapport du préavis municipal N° 07/2018 est accepté à la majorité et 2 abstentions.

7. Préavis n°08/2018 concernant l'élargissement et l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Ressayat

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à Yves Filippozzi de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc, recommande aux membres du conseil communal, sous réserve des conclusions de la COFIN, d'approuver les conclusions du préavis 08/2018.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 472'000.- ;
- Encaisser la participation financière de la Fondation Eben-Hézer ;
- Encaisser la subvention éventuelle de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président : Pascal Viénet

Le rapporteur : Yves Filippozzi

Monsieur Marc Chatelain donne les conclusions pour la COFIN.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN propose aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 08/2018, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 472'000.- ;
- Encaisser la participation financière de la Fondation Eben-Hézer ;
- Encaisser la subvention éventuelle de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président : Alain Vionnet

Le rapporteur : Marc Chatelain

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°08/2018 est accepté à la majorité et 1 abstention.

8. Réponse de la municipalité à l'interpellation du groupe socialiste intitulée « Camps, courses et devoirs surveillés »

M. Claude Schwab, remercie la municipalité de s'être donné un temps de réflexion avant de supprimer une activité très appréciée et espère que cela se poursuivra encore après 2019.

9. Nomination d'un membre de la COFIN

En remplacement de Mme Anne Morier au sein de la COFIN

M. Pierre Zapf (UDI) présente

M. Pascal Viénet

Est élu par acclamation

10. Election du bureau du conseil communal

Mme Gabrielle Pasche, présidente, prend la parole et commence par l'élection du président du conseil à bulletin secret.

M. Eric Rochat, félicite la présidente pour ces deux années passées à cette fonction du conseil communal et la remercie pour son travail, sa gentillesse et sa tolérance.

Président(e) :

M. Eric Rochat (PLR), présente la candidature de M. Jacques Reymond actuellement 1^{er} vice-président.

M. Jacques Reymond est élu à la majorité absolue par 40 voix et 1 voix éparse.

M. Jacques Reymond, remercie les conseillères et conseillers pour la confiance accordée pour ce poste de président du conseil communal. Il annonce qu'il s'efforcera, d'être à l'écoute et disponible, de régler les différends s'il y en a et surtout de former une équipe qui tire à la même corde et dans le même sens. Le nouveau président se réjouit déjà d'assumer cette fonction remercie la présidente à qui il souhaite le meilleur pour ses activités futures.

Premier Vice-président :

M. Pierre Zapf (UDI) présente M. Jean-Luc Bürky actuellement 2^{ème} vice-président.

M. Jean-Luc Bürky est élu par 49 voix.

Deuxième Vice-président :

M. Roland Rapin (VO) présente Mme Elise Kaiser.

Mme Elise Kaiser est élue par 39 voix.

Scrutateurs/trices :

M. Claude Schwab (PS) présente

Mme Vanda Brauner Stern

M. Pierre Zapf (UDI) présente

Mme Joëlle Mansourian

Sont élues par acclamation.

Scrutateurs/trices suppléant(e)s :

M. Pierre-Alain Besson (PLR) présente

Mme Claire Pedersen

M. Claude Schwab (PS) présente

Mme Tommasina Maurer

Sont élues par acclamation**11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

M. Yves Filipozzi, fait part au conseil communal que le conseil du SIGE siège ce jeudi à la Tour-de-Peilz. Il informe que le comité de direction et la direction du SIGE présenteront l'avant-projet de la STEP unique du futur.

12. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mme Monica Simonet, annonce en préambule qu'une discussion ouverte et constructive a récemment eu lieu avec la municipalité à ce sujet lors de laquelle il a été convenu qu'une telle interpellation allait tout de même être déposée.

« Pour la définition du rôle des conseillers communaux dans des commissions municipales »

« *En s'engageant à participer à la commission pour le suivi de la construction de la crèche-garderie au Lazé, les commissaires s'attendaient à pouvoir jouer un autre rôle que celui qui leur a été accordé.*

Il s'est avéré qu'ils n'étaient que des témoins de l'avancement des travaux et de décisions prises à d'autres niveaux. Ils n'ont pas pu empêcher que le résultat ne diverge guère du projet à 44 places qu'ils avaient considéré comme non recevable. Ils ont donc l'impression d'avoir perdu leur temps et dans de pareilles conditions ils ne s'engageraient plus dans une telle commission. Enfin, contrairement à ce qui leur avait été annoncé initialement, leur rapport ne sera pas distribué aux conseillers.

C'est pour ces raisons que nous demandons à la municipalité qu'elle définisse dorénavant clairement le rôle que les conseillers ont à jouer dans une commission de construction ou similaire, via un cahier des charges qui devrait définir non seulement les tâches et les droits des commissaires, mais également les voies de discussions entre tous les participants et la transmission des informations au conseil communal ».

M. Alain Bovay, syndic, annonce s'être engagé à repréciser les rôles et les devoirs des commissions afin que dans d'autres organisations similaires cela se passe bien.

13. Propositions individuelles et divers

Mme Corinne Andreutti, adresse 3 questions à la municipalité :

1. Que va devenir la ferme de Milavy suite à l'incendie survenu il y a deux ans. Elle demande s'il y aura bientôt un projet pour ce bâtiment.
2. Selon la presse, en vue de la prochaine fête des Vignerons il semble qu'un parking provisoire d'une année comportant 500 places sera situé à la sortie de l'autoroute. La conseillère demande si la municipalité sait déjà où sera situé ce parking, si des procédures sont déjà en cours et si une pérennité de ce parking est prévue pour la suite.
3. La conseillère demande si la municipalité a déjà une idée de l'impact de la RIE III pour l'année prochaine. Elle demande des informations plus précises que ce qui est paru dans le comm'une info.

M. Dominique Epp, municipal, admet que, concernant la ferme Milavy, ces bâches blanches ne sont pas vraiment une belle carte de visite mais précise que pour corriger ces éléments il faut défendre un projet. Le municipal rappelle que ce bâtiment est situé en hors zone à bâtir mais que propriétaire de cette ferme est en cours de discussion avec les instances cantonales puisque c'est le canton qui décide et non la municipalité.

Relativement à la question n°2, il confirme la première étape qui sera réalisée pour les camions. Il s'agit-là de la seule partie sûre du projet. Le municipal explique que planification n'est pas en avance dans ces mesures.

La place du marché sera fortement encombrée durant les travaux, c'est pourquoi il est prévu un parking d'attente pour les camions qui serait situé sur le terrain du Pré-au-Blanc, toutefois M. Epp évoque un projet qui n'est pas encore en mains de la municipalité.

M. Thierry George, municipal, répond à la question n°2 de Mme Andreutti relative au parking. Le municipal explique qu'il est prévu que les utilisateurs se parquent sur la commune et descendent en train. Il souligne que même les ouvriers qui participeront au montage de la scène utiliseront ce schéma. M. George informe qu'il n'y a actuellement pas de parking défini mais ceux-ci seront situés proche de la ligne de train. Il précise également que dans un premier temps (début janvier) il y aura moins de 500 places.

Lors de la fête des Vignerons elle-même, le municipal évoque plusieurs options qui doivent être prises mais qui sont encore en cours d'étude. Rien n'est donc arrêté actuellement concernant les parkings.

M. Alain Bovay, syndic, revient sur l'introduction de la RIE III dans le Canton qui devait avoir une incitation positive sur l'ensemble de l'activité économique. Les mesures en matière d'emplois ainsi que le déploiement de la contrepartie sociale devaient se concrétiser et prendre tous ses effets. Il évoque un courrier de la « conférence des syndicats » qui a été adressé au Conseil d'Etat manifestant son mécontentement.

Le municipal annonce que le courrier sera également remis aux conseillères et conseillers.

Il évoque le contenu qui fait part des différences fiscales criantes des projections 2019 par rapport à ce qui avait été annoncé en 2015/2016 ainsi que la diminution du double des recettes pour les caisses communales. La municipalité est toujours favorable à la RIE III mais souligne la nuance par rapport aux chiffres annoncés au départ.

Le Conseil d'Etat semble réceptif au courrier adressé par les syndicats et espère que ce dernier a bien entendu l'appel des communes. Toutefois, M. Bovay ne peut pas savoir encore quelle démarche sera retenue.

Mme Christine Rankovic, explique que les panneaux d'instruction n'ont pas été remis sur les bords des terrains rénovés, à savoir la place de jeux et le terrain vert. Est-ce une omission ou une volonté ?

M. Gérald Gygli, municipal, prend acte et transmettra à qui de droit.

M. Alain Bovay, syndic, s'adresse à la présidente Mme Pasche à l'occasion de la fin de son mandat. La municipalité la remercie pour la qualité de son engagement et sa disponibilité au sein du conseil communal mais également lors des représentations qui lui ont permis de prendre de l'assurance au fil des participations.

Le syndic met en évidence sa bonne humeur communicative et son sens du partage.

Mme Gabrielle Pasche, présidente, prononce ces derniers mots en tant que présidente en faisant un petit clin d'œil à son enfance joyeuse dans la commune St-Légier - La Chiésaz.

Comme tout enfant, la « petite Gabrielle » a fait place à la « grande Gabrielle » qui gardera précieusement dans son cœur ces deux magnifiques années de présidence. Grâce au dévouement et aux compétences de chacune et chacun, elle relate des séances se déroulant dans un climat serein, instructif et néanmoins dynamique.

Mme Pasche est reconnaissante pour la confiance, les conseils et l'aide apportés durant ces deux mandats.

Elle termine son allocution en souhaitant à son successeur beaucoup de joie dans cette fonction.

La parole n'est plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 22h36.

La présidente

La secrétaire

Gabrielle Pasche

Séverine Rotondo